

AUT

Autorisation à Usage Thérapeutique

Définition : Une AUT est une autorisation spéciale qui donne la possibilité de suivre un traitement nécessitant l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite pour un état pathologique diagnostiqué.

Comme toute autre personne, les sportifs peuvent être malades ou connaître un état pathologique qui nécessite la prise de médicaments. Si la substance ou la méthode dont vous avez besoin pour le traitement d'une maladie ou d'un état pathologique figure sur la liste des interdictions, vous devez adresser une demande pour obtenir une AUT, avant le début du traitement.

Après l'examen de votre demande par le comité d'experts de l'AFLD, une AUT peut vous être octroyée si votre demande respecte les critères d'octroi.

Pour qui ? Les sportifs de niveau international (au sens des règles antidopage de la fédération internationale concernée) doivent adresser leur demande à leur fédération internationale.

Toutefois, les autres sportifs doivent adresser leur demande à l'Agence.

L'AUT est obligatoire pour tout sportif considéré comme étant de niveau national préalablement à l'usage de substances ou méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical. Aucune AUT à effet rétroactif ne lui sera accordée, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles, dont il devra être justifié auprès de l'AFLD.

Pour tout sportif de niveau infranational, c'est-à-dire ne répondant ni à la définition de sportif de niveau international ni à celle de sportif de niveau national, l'AUT préalable n'est pas obligatoire et la procédure d'AUT à effet rétroactif reste accessible sans condition.

Quand ? En principe, le dossier complet de la demande doit être déposé 30 jours avant la première compétition pour laquelle l'autorisation est demandée.

Toutefois, un sportif peut, dans certaines conditions, faire une demande d'AUT rétroactive.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de l'AFLD

<https://www.afld.fr/espace-sportifs/>

Ce médicament m'est-il autorisé ?

<https://medicaments.afld.fr/>

Comment faire une demande d'AUT ?

<https://aut.afld.fr/se-connecter>